AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1628
FR0000062671-FS0835

25 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EXAIL TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société EXAIL TECHNOLOGIES et détenir, indirectement, 875 636 actions EXAIL TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et 3,80% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	866 641	5,08	866 641	3,76
Goldman Sachs Bank Europe	4 126	0,02	4 126	0,02
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	4 520	0,03	4 520	0,02
Goldman Sachs & Co. LLC	349	ns	349	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**875 636**	**5,14**	**875 636**	**3,80**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EXAIL TECHNOLOGIES hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 98 245 actions EXAIL TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions et (ii) 941 actions EXAIL TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *exchangeable bond* » à dénouement physique sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 352 364 actions EXAIL TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 15 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 6 novembre 2026 et le 15 septembre 2036.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 17 044 747 actions représentant 23 056 746 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.